



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale

Lyon, le 6 juillet 2020

Direction

Affaire suivie par : Pierre BARRUEL

Compte-rendu Audio coordination FAS / URIOPSS / ADOMA et administrations et opérateur de l'Etat Vendredi 3 juillet 2020 10h30-12h

Liste des Participants

DRDJSCS : Isabelle DELAUNAY - Pierre BARRUEL – Nathalie GAY- (Bruno FEUTRIER - excusé)

Commissaire SP : Cécilie CRISTIA LEROY

ARS : Fabienne CHAMBE

DIRECCTE : Mireille GOUYER

DRPJJ : André RONZEL excusé

DRAAF : Cécile PHILIBERT excusée

SGAR : Catherine VINAY

DRDFE :Raphael HUGOT et Cécile LANGEOIS excusés

DDCS Drôme : Bernard DEMARS excusé

URIOPSS : - Laure CHAREYRE - Flore CHALAYER

FAS : Pascale BLANCHETIERE (Francis SILVENTE excusé)

ADOMA : Namori KEITA

UNAFO : Richard JEANIN (Pierre-Marc NAVALES excusé)

Introduction par Isabelle DELAUNAY

Depuis le 27 mars, il s'agit de la dixième audio de ce type qui a permis de cultiver le lien indispensable entre les administrations et les têtes de réseau régionales tout au long de la période de crise que nous avons connu.

Une partie de cette audio sera consacrée à la préparation de la réunion d'échanges souhaitée par M. le préfet de région pour les secteurs de l'hébergement et de l'aide alimentaire. Fixée au 16 juillet (invitation du 2 juillet diffusée le jour même), il s'agira de tirer des premiers enseignements de cette période inédite et de poursuivre les collaborations au service des personnes les plus fragiles.

1. Actualité des administrations présentes

ARS : La situation épidémiologique se caractérise par une décroissance de la pandémie même si l'activité de « contact tracing » réalisée au niveau de chaque département demeure assez intense, ce qui indique que le virus demeure présent et actif. En région ARA, 13 clusters « actifs » sont identifiés à ce jour dont un tout récent dans la Drôme – et un partagé entre les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Ce dernier cluster est consécutif à un mariage dans la communauté des gens du voyage, ce qui rend le « contact tracing » plus complexe dans la mesure où le propre de cette population est d'être très mouvant.

Commissaire SP

- **Sur le volet social du plan de relance** : absence d'actualité à communiquer

- **Sur le sujet aide alimentaire** : des moyens supplémentaires sont annoncés permettant de répondre aux besoins en forte augmentation. Il s'agit de poursuivre la coordination des acteurs. Une vigilance particulière sera portée à la continuité de l'activité pendant l'été.

- **Coup d'envoi de l'obligation de formation** permettant une mobilisation renforcée en faveur de l'insertion des jeunes.

- **Sur appel à projet clôt le 30 juin 2020** : un vrai succès puisque 200 dossiers ont été déposés ce qui va nécessiter une forte mobilisation des services pour assurer leur instruction au cours de l'été. Au vu du montant de l'enveloppe disponible, une sélection importante devra être réalisée. Il est rappelé que les crédits prévus ne sont pas pérennes et seront mobilisés pour favoriser le lancement de nouvelles actions dans le cadre de la stratégie. Les décisions seront rendues au mois de septembre et le conventionnement sera réalisé en octobre au niveau régional ou départemental selon la nature des projets.

FAS : se félicite du succès de cet appel à projet et souligne l'intérêt qu'il y aurait d'analyser des dossiers non retenus qui correspondent pourtant à des besoins et qui ont mobilisé le secteur associatif.

Commissaire SP : souligne la possibilité d'inscrire certains d'entre eux dans les contractualisations futures avec les CD (financements davantage pérennes).

DIRECCTE :

- **Nouveau protocole de déconfinement** (assouplissements)

- **Activité partielle** : objectif global de maintien des contrats de travail (éviter les licenciements)

- **Prolongation des contrats aidés** pour les salariés en insertion est possible pendant 36 mois.

Pour en savoir plus, cf site du ministère

DRDJSCS

- **Retour d'une visio nationale des préfets de région avec le ministre Julien DENORMANDIE ce 2 juillet 2020**

Suite à la demande du ministre de relations de très grande proximité avec acteurs associatifs, il est partagé le contenu de cette visio – qui fera l'objet d'une instruction - articulée autour de 3 points principaux :

- **il s'agit de prévenir et d'éviter les expulsions locatives sans proposition de relogement dans le contexte sanitaire actuel**

- **L'objectif est la non-remise à la rue « sèche » du parc d'hébergement généraliste après le 10 juillet**

Dans ces conditions le ministre a clairement indiqué qu'il n'y aura pas de pérennisation de places puisqu'il n'était pas prévu de fermeture de places se traduisant par des sorties sèches. Le ministre a donc fortement insisté sur la priorité à mettre en œuvre la politique du Logement d'abord et à trouver des solutions de logements.

- **Concernant les CHS** accueillant des malades non graves du Covid-19, il convient dans l'étape qui s'ouvrira le 10 juillet de ne pas relâcher la vigilance et de conserver des capacités de places médicalisées dans chaque région afin d'anticiper un possible second vague de la pandémie.

FAS sera vigilante à la mise en place de ces orientations qui vont dans le bon sens.

Elle souligne une volonté de la DDDCS Rhône de faire du CHRS hors les murs avec un dispositif basé sur IML ce qui justifiera un courrier de la FAS régional à l'attention de la directrice.

Suite à la pandémie, importance de capitaliser sur le lien santé social en lien avec ARS et DRDJSCS .

Le bilan SIAO établi au niveau national nous sera transmis par la FAS

URIOPSS : remercie pour ces informations qui traduisent un changement d'approche positif et souligne l'importance de retravailler le lien avec collectivités locales sur le volet logement.

- **Fermeture effective à compter du 25 juin 2020 de plate-forme DRDJSCS mobilisation des étudiants en travail social**

Cette fermeture a été faite d'un commun accord avec l'URIOPSS et est intervenue dès le lendemain de l'échange bilatéral URIOPSS/ DRDJSCS prévue lors de la dernière audio du 19.06.2020 et qui s'est tenue le 24 juin 2020.

2. Préparation du déroulé de la réunion du 16 juillet 2020 d'une durée d'1H30

Une 1^{ère} trame a été envisagée en concertation entre commissaire stratégie pauvreté, SGAR et DRDJSCS. Elle est présentée en séance pour recueillir les observations des participants, notamment associatifs, pour vérifier qu'ils s'y retrouvent et procéder, le cas échéant, aux ajustements éventuels.

Des acteurs associatifs ont été identifiés pour intervenir à cette occasion et il s'agit de s'assurer de leur accord. Les acteurs de l'aide alimentaire seront sollicités par ailleurs. Un temps est prévu pour les associations non prévues dans le déroulé de participer aux échanges.

Le déroulé envisagé est le suivant :

9H30-9H45 : Introduction par M. le préfet de région

9h45-10h15 Séquence 1 : Retour d'expérience sur le champ de l'hébergement et d'aide alimentaire

3 intervenants pressentis sous réserve de leur accord

- FAS hébergement (5mn)
- UDCCAS du Rhône (5 mn) :
- Union régionale des banques alimentaires (5mn)

Puis à partir de 10h, 15 mn d'échanges entre préfet de région services de l'Etat et têtes de réseaux régionales ce qui permettra aux autres associations présentes de prendre la parole

10h15- 10h55 Séquence 2 : Partage des enjeux à venir pour la suite et notamment

3 intervenants pressentis sous réserve de leur accord

- URIOPPS (5mn)
- Union régionale des centres sociaux (5mn) : sera rajouté à la liste des participants jointe à l'invitation
- CCASS de Lyon – animateur GT régional aide alimentaire (5 mn)

10h55 Conclusion par M. le préfet de région.

Les associations présentes se félicitent de cette initiative. Tant la FAS que l'URIOPSS donnent leur accord pour intervenir. Afin de préparer au mieux cette rencontre, il a été acté qu'elles feront passer en amont les 3 à 4 points saillants de leur intervention qui devra être synthétique au vu de la durée prévue(5 minutes).

Pour ces deux têtes de réseau régionales, ce sera l'occasion de mettre en avant ce qui a fonctionné mais aussi de pointer ce qui a été plus difficile, positivement, sous forme de marges de progrès dans la perspective d'améliorer les choses. Ces deux têtes de réseaux se coordonneront pour ne pas être redondantes dans leur intervention.

Compte tenu du pont du 14 juillet et afin d'être en mesure de préparer dans les délais impartis le dossier pour M. le préfet, il est demandé de communiquer les contributions envisagées sous forme de points **au plus tard pour le mercredi 8 juin 2020** à Pierre BARRUEL (pierre.barruel@jscs.gouv.fr) qui fera le lien avec le SGAR, Mme la commissaire et les autres administrations concernées.

Mme DELAUNAY précise que suite à cette première rencontre, l'idée serait d'élargir le cercle à l'automne avec une nouvelle rencontre élargie à l'ensemble du secteur associatif, au-delà du seul secteur métier hébergement et aide alimentaire.

Il est acté une pause de la coordination pendant l'été et reprise à l'automne de manière moins soutenue (a minima quatre fois par an et plus selon besoins éventuels et en fonction du contexte).